



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et  
des constructions DAEC  
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04, F +41 26 305 36 09  
www.fr.ch/daec

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 1er octobre 2010*

Communiqué de presse

—

## **Déménagement des Gens du voyage installés à Hauterive : les 19 familles ont désormais signé l'accord**

*Toutes les familles des Gens du voyage installés à Hauterive ont signé l'accord proposé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour leur déménagement. Celles qui avaient dans un premier temps refusé sont revenues sur leur décision et ont accepté les montants proposés par le canton. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions est satisfaite de cette décision, qui permet de régler définitivement les questions liées au déménagement des Gens du voyage. Les mesures préliminaires à l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila pourront dès lors commencer dans les délais prévus.*

Les familles des Gens du voyage de Hauterive qui, le 10 septembre 2010, n'avaient pas voulu signer l'accord concernant leur déménagement ont changé d'avis. Après avoir reçu la résiliation de leur bail pour le 31 décembre 2010 et après avoir pris conseil auprès d'un avocat de leur choix, elles sont revenues sur leur première décision et ont accepté les montants proposés par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Le canton versera donc, à chacune des familles, des montants entre 7'000 et 30'000 francs, en deux fois, une première moitié avant le déménagement, la seconde une fois les installations déplacées et chaque emplacement nettoyé. Les locataires s'engagent à déménager eux-mêmes leurs installations. Ils devront également nettoyer par leurs propres moyens leurs emplacements respectifs.

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions se réjouit de la décision de ces familles. Leur accord permet de régler de manière définitive et sans recours à la justice les questions liées au déménagement des Gens du voyage de Hauterive. Les travaux préparatoires à l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila pourront commencer dans le courant 2011.

La fin de tous les baux actuels interviendra au 30 juin 2011. Un nouveau contrat sera signé pour le nouvel emplacement.

**Contact**

—

**Georges Godel**, Conseiller d'Etat, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, T +41 26 305 36 04, de 15 h à 16 h